

## HORAIRES & LOCALISATIONS DES RÉFÉRENTS DE LA PASS

→ La couverture médicale est assurée 24 h / 24 au niveau des urgences.

→ La permanence sociale est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Le bureau de l'assistante sociale est situé au sein du service des urgences du centre hospitalier de Vichy.

### CONTACT PASS :

Mme **Alexandra EVANDILOFF**

Mme **Elise BOSSE**

Assistantes sociales référentes de la PASS

Secrétariat du service social :

☎ **04 70 97 33 34**

PASS EXTERNE VIA LE PÔLE DE SANTÉ PUBLIQUE :  
Pour un rendez-vous médical, social ou psychologique, secrétariat :

☎ **04 70 96 51 33**

## COORDONNÉES UTILES

→ **Pôle Santé Publique PSP**

21 rue d'Alsace - 03200 VICHY

☎ **04 70 96 51 33**

→ **ANEF-LHSS et ACT**

11. place Jean Épinat - 03200 VICHY

☎ **04 70 31 44 88**

→ **Unité d'alcoologie et de liaisons**

BAT 7 RDC - Centre hospitalier de VICHY

☎ **04 70 97 22 38**

→ **CIDAG dépistage du SIDA**

BAT 7 - Centre hospitalier de VICHY

☎ **04 70 97 13 30**



LA PERMANENCE  
D'ACCÈS AUX SOINS  
DE SANTÉ (PASS)

SERVICE SOCIAL



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY



## QU'EST-CE QUE LA PASS ?

La PASS constitue un des moyens mis en œuvre par les établissements de santé afin **de faciliter l'accès aux soins des personnes défavorisées** aux mêmes conditions que l'ensemble de la population.

Il s'agit d'une cellule de **prise en charge médico-sociale** des personnes en situation de fragilité.

La PASS doit permettre de mettre à profit le passage au centre hospitalier (SAU) afin **d'apporter une aide, une réponse à la personne et, réinsérer les publics démunis** dans un système de droit commun.

L'objectif principal étant d'apporter une aide médico-sociale à toute personne en voie de précarisation, dans **un but de prévention et d'éducation**.



## À QUI S'ADRESSE LA PASS ?

La PASS s'adresse à tout public, sans limite d'âge, mais aussi :

- Aux personnes sans-abris, ou en errance
- Aux personnes sans couverture sociale
- Aux personnes isolées
- Aux personnes d'origine étrangère (en situation régulière ou non)
- Les personnes éloignées du soin

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA PASS ?

**Consultation médicale et évaluation sociale** de la personne afin de proposer une prise en charge et une réponse adaptées.

**Accompagner** les personnes pour faire valoir leurs droits, leur permettre d'accéder à une couverture sociale (PUMA, C2S, aide médicale).

**Informier et orienter** les personnes dont l'état de santé ne justifie pas une hospitalisation vers les structures d'accueil et d'accompagnement social.

En fonction des besoins et de la situation, **apporter une réponse** matérielle à l'urgence et à la particularité de la situation (médicaments, transport, appareillage médical).